

Bahar Kimyongür : 60^{ème} jour de détention aux Pays-Bas

Nouvelles du front

« *Midnight express* » pour Bahar ?

Le 28 avril dernier, Bahar Kimyongür, un ressortissant belge de 32 ans, a été arrêté par la police néerlandaise alors qu'il venait à peine de passer la frontière pour se rendre à un concert d'un groupe turc. À cette occasion lui a été signifié l'existence d'un mandat d'arrêt international émis à son encontre par la Turquie. Motif ? Appartenance au DHKP-C, une organisation qualifiée de terroriste par les autorités turques. Depuis lors, Bahar Kimyongür est incarcéré à Dordrecht, aux Pays-Bas. La Cour de La Haye examine paisiblement sa demande d'extradition vers la Turquie, tandis que les autorités belges se montrent absolument indifférentes à son sort. Or, si Bahar Kimyongür est extradé, son intégrité physique serait en danger, sinon sa vie. La Turquie est régulièrement pointée du doigt par Amnesty International et d'autres organismes pour les violations des droits de l'homme qui s'y pratiquent, particulièrement en milieu carcéral. Tortures, viols, assassinats politiques y sont monnaie courante.

C'est précisément cette réalité que dénonçait quotidiennement Bahar Kimyongür dans le cadre de son travail au sein du bureau d'information du DHKP-C en Belgique. En traduisant des communiqués, en informant des parlementaires, en participant à des missions d'observation, à des rassemblements et à des manifestations. **Bahar Kimyongür n'a donc commis aucun délit, ni en Belgique, ni aux Pays-Bas, ni en Turquie, ni ailleurs.** Condamné en Belgique le 28 février dernier à quatre ans de prison ferme pour appartenance à une « organisation terroriste », sur base de chefs d'inculpation insignifiants (avoir lu et traduit un communiqué de presse du DHKP), le voici désormais menacé d'être livré aux tortionnaires qu'il dénonce. Avec la complicité belge et néerlandaise.

La Belgique a livré Bahar Kimyongür : des preuves

Depuis le début de cette affaire, le Clea, de même que plusieurs personnalités et parlementaires, pointent du doigt le rôle trouble joué par la Belgique dans l'arrestation de Bahar Kimyongür. Les autorités belges étaient effectivement informées de l'existence du mandat d'arrêt international (datant du 06 avril 2006). Elles n'en ont pas informé l'intéressé qui a pourtant été suivi, puis intercepté par la police néerlandaise dès son entrée aux Pays-Bas. Comment ne pas conclure que les services belges les avaient prévenus ? Cette hypothèse a toujours été écartée avec force par les autorités belges, singulièrement par la ministre de la Justice Laurette Onkelinx, qui camouflent leur honteuse passivité derrière la fatalité d'une procédure judiciaire extra-territoriale dans laquelle elles ne peuvent s'immiscer. Un document prouve aujourd'hui l'implication de la Belgique dans l'arrestation de Bahar Kimyongür : dans les conclusions de la première comparution de Bahar Kimyongür devant la Cour de La Haye, le 13 juin dernier, le **procureur du roi néerlandais** fait état d'une « *rencontre* - ou d'un « *contact* » (« *overleg* ») - , qui a eu lieu le 27 avril 2006, entre le Ministère Public belge et le Parquet National néerlandais ». « *À l'occasion de cette rencontre*, précise la note, *le collègue belge a indiqué que l'intéressé (Bahar Kimyongür) serait vraisemblablement présent aux Pays-Bas le samedi 29 avril pour une visite au festival du DHKP-C. L'officier néerlandais a par ailleurs demandé confirmation du signalement international en vue d'être prêt dans le cas où l'intéressé arriverait effectivement aux Pays-Bas samedi* ».

On ne saurait être plus clair ! La Belgique n'exporte pas ses ressortissants. Soucieuse sans doute de se racheter aux yeux des autorités turques pour avoir laissé échapper Fehriye Erdal, elle organise son arrestation aux Pays-Bas en vue de s'assurer que la demande d'extradition de la Turquie soit rencontrée.

Cette sinistre hypothèse étant désormais confirmée, il appartient aux ministres de tutelle de s'expliquer (Onkelinx pour la Justice, De Gucht pour les Affaires Étrangères, Dewael pour l'Intérieur), mais surtout de réparer la manœuvre de leurs services et de tout mettre en œuvre pour obtenir le rapatriement de leur ressortissant. C'est ce que, depuis deux mois, s'échinent à demander le Clea, la Ligue des droits de l'homme, la famille de Bahar Kimyongür, le sénateur Ecolo Josy Dubié et le parlementaire CDH

Melchior Wathelet fils, les signataires des trois cartes blanches parues dans la presse belge et les milliers de démocrates qui ont signé la pétition du Clea.

Première audience à La Haye : complément d'enquête

Alors que les autorités belges se montrent indifférentes au sort extrêmement préoccupant d'un de leurs ressortissants, la procédure d'extradition suit gentiment son cours :

1. Conformément à la procédure, la Turquie a rentré, début mai 2006, un dossier de demande d'extradition. Comme on pouvait s'y attendre, il est d'un vide consternant. Trois faits sont censés incriminer Bahar Kimyongür : 1°. Avoir chahuté, en novembre 2000, le ministre des Affaires Étrangères turc lors de son intervention au Parlement Européen. 2°. S'être solidarisé avec un militant du DHKP-C en grève de la faim en Allemagne. 3°. Avoir assisté aux séances du procès de Fehriye Erdal en Belgique (militante du DHKP-C).
2. Une première audience s'est tenue à La Haye le 13 juin dernier. Dans son rôle, le Parquet a repris à son compte toutes les allégations turques, interrogeant par ailleurs Bahar Kimyongür sur le DHKP-C et tentant d'établir son appartenance à l'organisation. En résumé, la ligne de défense de Bahar Kimyongür a été de demander qu'on juge la nature de ses actes (tout à fait légaux et pacifiques) et non des opinions et une appartenance politiques qui ne regardent que lui. Son avocat a par ailleurs demandé un complément d'enquête sur les circonstances de l'arrestation.

Jugeant le dossier incomplet, le président du tribunal a finalement décidé d'ajourner la séance au 4 juillet, en l'attente d'un complément d'informations sur le DHKP-C demandé à la Turquie (ce qui, d'une part confirme la vacuité du dossier turc ; d'autre part, éclaire les similitudes d'approche entre la cour néerlandaise et les autorités d'Ankara : c'est l'examen des activités du DHKP-C en Turquie qui pourrait être déterminant, pas l'activité de Bahar Kimyongür). Le tribunal a également demandé la composition du tribunal d'Ankara, de même que des garanties sur les conditions de détention du prévenu en cas de condamnation en Turquie. Tout examen supplémentaire des circonstances de l'arrestation aux Pays-Bas est refusé.

On devait s'y attendre, la sidérante perspective d'une extradition demeure une menace bien réelle !

Que faire ?

1. Le 28 juin, le Clea compte clôturer le compte des signatures. Il n'est donc pas trop tard pour la signer et la faire signer en ligne : <http://www.leclea.be>. Il est aussi plus que temps de centraliser les signatures existantes.
2. Le 28 juin, à 17h30, rue Montoyer 4, à 1000 Bruxelles (métro Trône), rassemblement devant l'ambassade de Turquie. Étant donné les récentes preuves de l'implication belge, il est très utile de venir nombreux pour exprimer notre inquiétude et notre indignation.

Cette affaire constitue un dangereux précédent. Bien au-delà du cas individuel de Bahar Kimyongür, ce sont nos libertés fondamentales qui sont en jeu. Il importe de réagir aujourd'hui avant qu'il ne soit trop tard, avant de pleurer les absents et de déplorer nos absences, avant de n'avoir plus rien à dire.

Clea – comité pour la liberté d'expression et d'association – <http://www.leclea.be>

26/06/2006